

## Newsletter #35 – 14 décembre 2015

### A l'attention des acteurs de la demande de logement social

*Cette newsletter est diffusée par l'équipe projet nationale en charge du déploiement de la réforme de la demande unique de logement social.*

#### Mise en production de la version 4.0 du SNE

---

**La version 4.0 du SNE a été mise en production le 16 novembre dernier.**

Elle embarque notamment les **fonctionnalités relatives au « dossier unique »**, qui sont d'ores et déjà disponibles en **Web App'** et en **Web Services**.

Pour l'instant, cette version 4.0 du SNE n'est **disponible que pour les territoires pilotes** du déploiement du « dossier unique » : le **Nord** et le **Pas-de-Calais**.

Cette phase pilote a été lancée le 20 novembre dernier et s'étendra jusqu'à fin mars 2016.

La version 4.0 du SNE sera mise à disposition des autres territoires progressivement, selon les différentes vagues de déploiement du « dossier unique ».

#### Immatriculation au fil de l'eau des logements

---

En 2016, l'**immatriculation des logements sociaux** passera d'un système annuel à un **système « au fil de l'eau »**. Ainsi, **l'identifiant RPLS sera connu dès la mise en service du logement**.

- De ce fait, le renseignement du numéro RPLS du logement attribué, lors de la saisie de l'attribution dans le SNE, sera systématiquement possible (y compris pour les logements neufs) ;
- La saisie du numéro RPLS ne sera pas tout de suite rendue techniquement obligatoire (blocage en cas de non renseignement du champ), mais elle le sera à terme, au bout de quelques mois. La saisie d'une attribution de logement sans numéro RPLS ne sera donc plus possible et le flux, en cas d'interfaçage, sera rejeté.

L'immatriculation « au fil de l'eau » sera d'abord **expérimentée par un groupe de bailleurs**, avant d'être généralisée courant 2016.

#### Renouvellement des certificats

---

Du fait du changement du certificat de chiffrage du ministère, et comme annoncé dans la précédente Newsletter, nous rappelons à tous les services enregistreurs communiquant avec le SNE en mode asynchrone, que **les anciens certificats de chiffrage (V2 et V3) ont été désactivés le 7 décembre 2015**.

Les services, qui n'ont pas encore effectué l'installation du nouveau certificat de chiffrage (V4) et des autorités associées, sont priés de le faire de **manière urgente** car **les échanges avec les anciens certificats sont d'ores et déjà interrompus**.

Pour information, le nouveau certificat de signature du ministère a été mis en place, le 8 décembre dernier. Selon votre configuration locale, en cas de problème, merci d'écrire à l'assistance nationale : [assistance-nationale-sne@developpement-durable.gouv.fr](mailto:assistance-nationale-sne@developpement-durable.gouv.fr)

**L'équipe projet DHUP vous souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année !**